

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3074)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 508

présenté par

Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, M. Bony, M. Brun, M. Perrut, M. Bazin, M. Cattin, M. Reda, M. Dive, Mme Valentin, Mme Louwagie, M. Masson, Mme Meunier, M. Gosselin, M. Boucard, M. Pauget, M. Vatin, Mme Corneloup, M. Cinieri et M. Viry

-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport, dans un délai de trois mois après la promulgation de la présente loi, sur la situation financière de l'Institut national de recherches archéologiques préventives et la réponse budgétaire que l'État pourrait apporter.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Suite au confinement, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), se trouve dans une situation financière délicate.

Les chantiers de fouilles ont en effet du être suspendus et du fait de son statut d'Etablissement Public Administratif, l'INRAP n'a pas été éligible au dispositif de chômage partiel alors que 60% des effectifs se sont retrouvés sans activité.

Avec le déconfinement, les chantiers ont pu reprendre mais avec des surcoûts liés aux règles sanitaires.

Le Covid-19 aura donc pour conséquence une facture de 25 millions d'euros pour l'INRAP sur un budget de 160 millions d'euros.

Il convient donc de prévoir un refinancement de l'INRAP par l'Etat.